Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 290

Artikel: En marge de la votation du 20 octobre : prendre au sérieux les

démographes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026678

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EN MARGE DE LA VOTATION DU 20 OCTOBRE

Prendre au sérieux les démographes

Démographie: « Science ayant pour objet l'étude quantitative des populations humaines, de leurs variations, de leur état ».

Il y a quelque chose de rassurant dans cette définition du « Petit Larousse illustré »: voilà qu'une science existe réellement, qui permettrait de saisir globalement la destinée de la race humaine, et qui donnerait la possibilité de cerner l'un des problèmes les plus inquiétants de la planète; voilà que pourrait s'imposer, à travers des travaux réputés estimables, la précision scientifique dans des domaines où fleurissent les préjugés, les opinions toutes faites et les approximations! Soulagement... mais soulagement de courte durée; car aucun « homme de science » n'est moins pris au sérieux que le démographe.

Crier dans le vide

Les constats démographiques se multiplient, de même que les cris d'alarme; mais pris en charge par les hommes politiques, ils finissent par perdre jusqu'à leur crédibilité statistique au long des querelles idéologiques. Ainsi le constat alarmant qui fut à l'origine de la récente Conférence mondiale de la population (Bucarest) s'est-il dilué progressivement pour la plupart des esprits concernés dans le choc des doctrines politiques.

Le poids du vieillissement

Un autre exemple qui nous touche de plus près encore? Le vieillissement démographique... Depuis des années, les spécialistes les plus avertis tirent la sonnette d'alarme et conjurent qu'on tienne compte enfin de cette donnée fondamentale de l'évolution de notre population. Autant prêcher dans le désert: tenir compte du vieillissement démographique, ce serait se donner les moyens de renverser la vapeur dans la majeure partie des secteurs importants de notre vie sociale et économique. Et là, on veut bien la fin, mais, stabilité de l'establishment politique oblige, il paraît exclu que l'on se donne les moyens.

Au moment où, par voie d'initiative, l'Action nationale propose aux citoyens suisses de rendre, tout à coup et brusquement, insolubles les problèmes posés depuis longtemps par l'évolution démographique de notre pays, il vaut la peine de revenir à certaines considérations de base en la matière.

Tout d'abord, se mettre d'accord sur ce qui pourrait passer pour une évidence mais qui contient en germe toute une réflexion le plus souvent passée sous silence: constater le vieillissement d'une population, c'est constater une accumulation progressive de personnes dans des classes d'âges élevés. A cette accumulation, historiquement et par définition, une cause bien précise et pratiquement unique: la baisse de la natalité.

Là, un exemple s'impose, sous la forme d'une petite recherche statistique. Si l'on s'arrête aux modifications prévisibles et plausibles des structures de la population suisse (dans l'hypothèse où l'initiative de l'Action nationale n'est pas acceptée) d'ici à l'an 2000, le poids croissant des classes d'âges élevés apparaît comme le phénomène démographique principal des trois décennies à venir! (voir tableau ci-dessous).

Evolution démographique : Suisse - Vaud 1900-1970 et perspectives pour 2000 1

					,
× ×	1900	1970	2000	2000/1900	2000/1970
Suisse, millions:					
Population totale	3,3	6,3	6,8 - 7,0	\times 2	+ 1/10
Population 65 ans +	0,2	0,7	1,05	× 5	+ 1/2
Population 75 ans +	0,05	0,25	0,45	× 9	+ 4/5
— 20 ans %	41 %	31 %	23 %		
+ 60 ans %	10 %	16,5 %	21 %		
Vaud, milliers:	*		8	E 8	
Population totale	282	512	550	\times 2	+ 1/14
Population 65 ans +	16,6	64,5	92,0	\times 5,5	+ 2/5
Population 75 ans +	4,4	23,3	38,5	\times 9	+ 2/3
— 20 ans %	40 %	27 %	22,5 %		2 4
+ 60 ans %	10 %	18 %	23 %		

¹ Tiré de « Population active et perspectives démographiques — Canton de Vaud 1888-1970-2000 », une publication de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne). Août 1974.

Rien ne servirait, à partir de telles constatations, de se morfondre dans une culpabilisation générale sur le thème « la faible fécondité des couples suisses est contre nature et anti-économique ». L'essentiel est d'abord, aujourd'hui, de mesurer l'enjeu démographique, d'apprendre à tenir compte de celui-ci comme d'une composante majeure de notre avenir commun. A la clef de toute analyse, une alternative inéluctable, et depuis longtemps résumée par Alfred Sauvy dans une formule-choc, « croître ou vieillir ». Dans cette perspective, impossible de tricher avec une donnée simple, mais dont les prolongements sont systématiquement ignorés: une population qui voit son taux de reproduction diminuer est certaine d'être confrontée au problème du vieillissement (et plus la

chute du taux en question sera rapide, plus, à long terme, le vieillissement sera important).

En Suisse, le diagnostic est donc particulièrement net. Depuis longtemps déjà, la fécondité des couples helvétiques diminue en effet à tous les âges de procréation. Ce mouvement est rapide depuis dix ans, et n'est certainement pas près de prendre fin. En bref, cela signifie que dans les vingt-cinq années à venir, on peut s'attendre (voir le tableau page 4) à une augmentation spectaculaire de la proportion de personnes de plus de 65 ans, et surtout de celle des personnes de plus de 80 ans. D'où des modifications considérables à prévoir dans l'organisation de notre société. Il n'est que de considérer, notamment, l'évolution du nombre des « dépendants » pour s'en convaincre (la popu-

lation indépendante dans le tableau ci-dessous : 0 - 19 ans et 65 ans et plus):

Populations dépendantes pour 1000 actifs ²

	CH	CH	CH
Population jeune	1930	1970	2000
(0 - 19 ans)	803	754	564
Pop. inactive adulte			
(20 - 64 ans)	429	429	429
Population âgée			
(65 ans et +)	165	281	366
Population dépendante			
totale	1397	1484	1359
² on cit			

op. cit.

■ SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

Logements des personnes âgées: des villes à réinventer

Dans le remarquable travail cité plus haut, et consacré à la démographie suisse et vaudoise, les auteurs examinent systématiquement le poids du vieillissement de la population sur l'organisation de notre société. Voici ce que souligne par exemple Pierre Gilliand, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud et co-rédacteur de l'ouvrage en question au chapitre du logement:

Le vieillissement de la population est l'un des principaux facteurs d'accroissement du nombre de « ménages » d'une seule personne. Plus d'un ménage sur quatre a, comme chef de ménage, une personne âgée de plus de 65 ans. Or, la longévité croissante conduira à un nombre plus grand encore de personnes veuves, vivant fréquemment seules. Et la plus grande part de l'accroissement du nombre d'habitants sera celui des personnes de plus de 65 ans.

Les personnes âgées souhaitent avant tout continuer à habiter dans les logements qu'elles ont occupés pendant leur vie active. Cependant, sur

le plan de la santé et du confort, il est judicieux (avant la retraite même) que des personnes âgées puissent emménager dans des appartements mieux conçus et agencés en fonction des handicaps de l'âge. Il est à la fois économique et humain d'éviter une rupture de contact des personnes âgées avec leur milieu de vie (la rupture avec le milieu professionnel étant pour beaucoup une retraite « couperet »). A cet effet, il faut chercher les moyens de maintenir l'indépendance des vieillards. Les personnes âgées préfèrent vivre dans le cadre auquel elles se sont habituées, même s'il est inadapté. Mais elles ont également besoin de sécurité. De mauvaises conditions précipitent les états d'invalidité. Un facteur de santé et d'indépendance réside dans la disposition, sur le marché du logement, d'appartements spécialement aménagés pour les personnes âgées; ainsi des logements intégrés dans les quartiers (qui ont une préférence nette des vieillards par rapport aux cités de vieillesse). Or, l'offre actuelle d'appartements ne correspond pas aux besoins et aux possibilités financières des personnes âgées. Cette inadéquation pèse lourdement sur l'ensemble du marché du logement.

La demande existe potentiellement, mais ne s'exprime guère. C'est souligner la nécessité d'avoir des appartements spécialement équipés, sans pour autant faire une construction de type ségrégatif isolant plus encore les personnes âgées. Il s'agit de prévoir des appartements de petite dimension dans les nouvelles constructions, et aussi, forme souvent plus satisfaisante et moins coûteuse, d'aménager les appartements dans lesquels vivent les personnes âgées.

Les pouvoirs publics pourraient ainsi assouplir la rotation des appartements, bloqués par la disparité des prix et le manque de mobilité des personnes âgées. Ils assureraient de plus une sécurité aux vieillards, qui craignent une résiliation de leurs baux ou une hausse de loyer, éléments susceptibles de les affecter dans leur santé.

Il s'agit là d'un problème de politique de construction et de rénovation, à considérer dans l'ensemble des possibilités d'abaissement du coût du loyer, et lié à l'évolution démographique et à l'une de ses incidences structurelles sur les besoins.

Le corollaire de cette volonté de diminuer l'institutionnalisation est un considérable développement des services de prévention, d'aide et de soins à domicile, une adéquation des services et une plus grande efficacité. Le logement est un facteur de santé.

Prendre au sérieux les démographes (suite)

Commentaire des auteurs du calcul, relevant que l'apparente stabilité du nombre des dépendants aux deux extrêmes choisis peut laisser penser que les charges financières globales resteront finalement les mêmes pour la population active ³:

« D'aucuns ont conclu rapidement que les charges financières globales resteraient identiques pour la population active. Or ce n'est pas le cas. Les charges financières de l'entretien d'un enfant sont inférieures à celles d'un vieillard. Même si les coûts de la population jeune croissent (écoles, université, prévoyance sociale, loisirs), les dépenses sont supportées dans une large mesure par les parents. Les allocations familiales sont loin de compenser le coût de l'entretien et de l'éducation d'un enfant; elles sont faibles comparativement à une retraite ou une allocation de vieillesse. Les investissements scolaires sont importants; ceux pour les établissements de malades chroniques et des hôpitaux, où sont soignés un grand nombre de personnes âgées, le sont plus encore. »

Le prix à payer

De telles notes amènent naturellement à se demander quel sera le prix à payer pour le vieillissement prévisible de la population suisse. Quelques « postes » importants:

1. Impôts

— Recettes fiscales. Aucune étude sérieuse n'a été menée pour tenter de mesurer l'impact exact du vieillissement sur les rentrées fiscales. Toutefois, on est en droit de penser qu'une personne de plus de 65 ans ne représente plus pour l'Etat un contribuable aussi intéressant qu'elle ne l'était pendant sa période active (diminution du revenu parallèle à celle du taux d'imposition).

2. AVS

— Sécurité sociale. Qui dit vieillissement, dit aussi évidemment accroissement des charges sociales (supporté par un nombre de plus en plus restreint d'actifs).

3. Médecine

— Morbidité hospitalière (propension à être hospitalisé). Les personnes de plus de 65 ans témoignent d'une morbidité hospitalière quatre fois supérieure à celle des personnes plus jeunes. Il faudra donc créer et renouveler l'infrastructure médico-hospitalière. Mais où trouverons-nous le personnel hospitalier indispensable? Car le vieil-lissement démographique a son corollaire: la base de recrutement du personnel médical et paramédical se rétrécit!

4. Pouvoir d'achat

— Inflation. On doit admettre que l'inflation sera encore multipliée par la présence, parmi les consommateurs, d'un nombre de plus en plus important de personnes du troisième âge disposant d'un pouvoir d'achat sans contrepartie en travail (c'està-dire sans production de marchandises ou de services).

Les caractéristiques de cette nouvelle société qui attend une population helvétique en constant vieil-lissement et en très faible croissance sont donc particulièrement préoccupantes en soi; elles deviennent tout à fait inquiétantes si l'on sait qu'aucun effort d'envergure n'est encore entrepris pour préparer l'avenir d'une Suisse âgée.

Et les promoteurs de l'initiative xénophobe d'accélérer le mouvement: selon des estimations officieuses, le 60 % des étrangers qui devraient quitter notre pays en cas de « oui » ont entre 20 et 50 ans, et sont donc jeunes et actifs...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les failles du mécénat

... Cette difficulté que nous avons, dans notre pays, à observer nos propres lois et réglementations. Et j'entends bien: non pas le simple citoyen, non pas vous et moi, mais même les autorités qui ont promulgué la loi!

Par exemple, cette disposition, qui n'est, autant dire, *jamais* observée, selon laquelle dans le budget de toute construction d'immeubles, publics ou locatifs, un 2 % doit être prévu pour la décoration — fresque, mosaïque, sculpture...

On me dira que souvent l'initiative privée vient à la rescousse et organise des concours, prix, etc., ou pratique d'une façon ou d'une autre le mécénat. Il est vrai. Par exemple ce concours organisé cette année par Bayer AG Bayer Pharma à Zürich, sur le thème: « Paysages du cœur » (le participant recevait une information sur le cœur et le système circulatoire):

« Le sens de ce concours, indiquait-on au surplus, n'est pas d'obtenir une représentation anatomique du cœur et de son système, mais de trouver une interprétation ou une abstraction qui, avec des moyens d'expression artistiques ou stylistiques, traite le « complexe » cœur, éventuellement dans les sens du thème proposé « Paysages du cœur ». L'artiste participe au concours sur invitation. Il est prévu un premier prix de 6000 francs, un deuxième de 3600 francs et un troisième de 1800 francs: Total: 11 400 francs.

Voilà, à première vue, des conditions généreuses. Toutefois, à la réflexion, on s'aperçoit de ce qui suit:

— A supposer que l'artiste consacre un mois à son travail (les travaux doivent « correspondre à une finition qui permette de les intégrer sans autre dans une exposition (pas d'esquisses) », dit le règlement du concours), le lauréat, bénéficiaire du premier prix n'aura pas perdu son temps et sa peine; celui du second prix aura été rétribué tout juste décemment; celui du troisième assez médiocrement.